

A2V Construction
SAS au capital de 100€ dont le siège social est situé

12 rue Jean Borotra,
49280 LA SEGUINIÈRE.
Immatriculé sous le numéro 890 074 198 RCS ANGERS

Procès-verbal en date du 31/12/2023

Le 31/12/2023 à La Séguinière

Mr SUPIOT Willy, président de la société A2V construction et Mr SUPIOT Jean-Louis ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
- Nomination du liquidateur

Première résolution – Dissolution anticipée et mise en liquidation

Willy SUPIOT et Jean Louis SUPIOT décident de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation au 31/12/2023

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation »

Le siège de la liquidation est fixé au &é rue Jean Borotra, 49280 La Séguinière

Deuxième résolution – Nomination du Liquidateur

Le liquidateur de la société est SUPIOT Willy, Président, décide d'exercer les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Il déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévus par les lois et règlements en vigueur. En fin de liquidation, l'associé constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

SUPIOT Willy

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SUPIOT Jean-Louis

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a long, horizontal stroke extending to the right.